



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 septembre 2022

Délibération n° 22C/06/12

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
8 septembre 2022		Présents : 54
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 5
23 septembre 2022	En exercice : 77	Votants : 59

**Objet : Conventions avec les écoles de musique pour l'organisation des ateliers musicaux**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny, sous la présidence de Frans DESMEDT.

**Etaient présents :**

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, MMES DOLLEZ Colette, DOUA Madeline (suppléante de M. PAUCELLIER Hervé), MM DUBOUIL Bernard, DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELLOT Bertrand), DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE François, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, M. WAFFELAERT Eric.

Soit conseillers, 54 formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

**Etaient excusés :** M AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe) et MME DELAMARRE Béatrice.

**Etaient absents :** MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, DENEUFBOURG Xavier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FOURNIER Alain, GIGNON Christophe, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, MOONEN Thierry, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, M. WELLCAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;  
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) à M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) ;  
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
M. WARME Philippe (Montgérain) à M. DEWAELE Bernard (Coivrel) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME BOURGOIN Martine et M. PETIT Jean-Luc

La communauté de communes et les écoles de musique conviennent, depuis plusieurs années, d'organiser hors du temps scolaire une opération permettant aux enfants de 3 à 18 ans habitant les communes du territoire de bénéficier d'une formation musicale au sein « d'ateliers musicaux ».

Les ateliers comportent des « jardins musicaux » pour les enfants de 3 à 5 ans, des « ateliers d'éveil musical » pour les enfants de 5 à 7 ans, des « ateliers instrumentaux et vocaux » pour les enfants de 7 à 14 ans et des « ateliers de chorale d'enfants » pour les enfants de 7 à 18 ans. Un atelier musical représente 30 à 32 séances d'enseignement musical par année scolaire, hors temps scolaire et hors vacances scolaires, à raison d'une heure par semaine, sauf pour les « Jardins musicaux » d'une demi-heure par semaine.

La convention précédente étant arrivée à son terme à la fin de l'année scolaire 2021-2022, je vous propose de renouveler le dispositif en 2022-2023 par le biais d'une convention conclue indépendamment avec les deux écoles du territoire et reprenant les dispositions suivantes :

- le nombre maximum d'ateliers est fixé à 12 par école de musique ;
- la participation des familles reste fixée à 30 € maximum par année scolaire pour un jardin musical et un atelier de chorale et 60 € pour un atelier d'éveil musical ou un atelier instrumental et vocal ;
- la participation forfaitaire de base de la communauté de communes resterait de 1 200 € pour un atelier musical complet et de 600 € pour un jardin musical. Une part variable supplémentaire est également appliquée et calculée selon les effectifs de chaque atelier.

Une évaluation de la politique culturelle de la communauté de communes étant en cours, il est proposé de recourir à nouveau à une convention annuelle afin de permettre la finalisation de ce travail visant à définir les évolutions possibles de la convention d'ici la rentrée 2023.

**Le Conseil,**

Vu les statuts en vigueur de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention avec le syndicat intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention avec l'association Forte Piano (Ecole de musique de Maignelay-Montigny) ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention avec le syndicat intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard ;

**APPROUVE** la convention avec l'association Forte Piano (Ecole de musique de Maignelay-Montigny) ;

**AUTORISE** le président à signer lesdites conventions telles qu'annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

A long, horizontal, stylized signature in black ink, crossing through the center of a circular official stamp.

Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 septembre 2022